

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2018

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : Italie

Nom de la zone : Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : **Année 2018, Année 5 après l'octroi du Diplôme**

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell'Ambiente, della Tutela del Territorio e del Mare – Direzione Protezione Natura
Adresse: Via Capitan Bavastro, 174 - 00147 ROMA
Tél : 0039.06.57223433-57223428
Fax : 0039.06.57223470
e-mail : pnm-udg@minambiente.it
www : www.minambiente.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Autonomo Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise
Adresse : Viale Santa Lucia, 67032 PESCIASSEROLI (AQ)
Tel : 0039.0863.91131
Fax : 0039.0863.912132
e-mail : info@parcoabruzzo.it
www : www.parcoabruzzo.it

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. adopter définitivement le plan de gestion du Parc national (PNALM), dans un délai d'un an au plus, soit d'ici la réunion du Groupe de spécialistes en 2013 ;

Le processus pour l'approbation du Plan du Parc n'est pas encore terminé. Le Plan est à l'examen des Régions concernées (Lazio, Abruzzo, Molise). Le Ministère de l'Environnement est en train d'organiser une conférence entre le Parc et les trois Régions concernées pour chercher de faire repartir le procédé d'adoption du plan.

Dans cette année la Région du Molise et la Région des Abruzzes ont approuvé les Mesures de Conservations (pièce-joint n.1) pour les sites du réseau Natura 2000 qui se trouvent à l'intérieur du Parc et que le Conseil Directif du Parc a approuvé dans l'année 2017 (Site IT7212121 pour le Molise ; sites IT7110205 et IT7120132 pour l'Abruzzo). Donc à ce moment tous les cinq sites du réseau Natura 2000 du Parc ont des Mesures des Conservations ; en plus les deux sites de la Région Lazio ont été transformés en Zones Spéciales de Conservations (IT6050018 et IT6050020). Les Mesures de Conservation sont, dans l'attente de l'approbation du Plan, un instrument pour la gestion et la réglementation du territoire.

2. prendre toutes dispositions utiles pour que :

- conformément à la Loi-cadre sur les aires protégées en Italie, des zones périphériques soient créées sur les territoires des régions Abruzzes et Molise, d'ici fin 2013, et qu'une réglementation de la chasse tenant compte de la nécessité de minimiser les dérangements de l'ours au cours de l'automne, soit établie dans ces zones et appliquée à compter de la saison cynégétique 2013-2014 au plus tard ;

Enfin la Région des Abruzzes, avec une Délibération du mois de juillet 2018 (pièce-joint n.2), a créé la zone périphérique du Parc. A partir de ce moment est devenue définitive la règle selon laquelle dans la zone périphérique du Parc peuvent aller chasser seulement les chasseurs des pays du parc selon un rapport un chasseur/40 hectares.

Dans le même temps nous avons participé au groupe de travail que la Région des Abruzzes a formé pour la rédaction du plan faunistique et cynégétique régional à l'intérieur duquel on va fixer le système de gestion cynégétique, gestion qui devra minimiser le dérangement de l'ours dans les zones où il se trouve.

Aussi dans la Région Lazio on va discuter la gestion cynégétique avec la Région et les chasseurs : cette discussion est liée au renouvellement des institutions qui gèrent la chasse dans l'aire périphérique du Parc, partie Lazio. Pour ce renouvellement la Région Lazio a appelé le Parc à se prononcer sur les règles de chasse en fonction de la présence de l'ours.

- la réglementation interdisant les activités pastorales dans la zone A du Parc national soit appliquée de façon absolue et sans délai, et que les élus locaux soient sensibilisés sur cette question ;

Le Parc avec son corps de vigilance et avec l'aide des agents forestiers, a continué l'œuvre de vigilance sur les pâturages dans la zone A. Dans les Mesures de Conservations des sites du réseau Natura 2000 il y a une partie dédiée aux règles pour les pâturages : nombres d'animaux par hectares, période de pâturage, zones fermées, règles sanitaires, modalités d'autorisations etc.

- une concertation soit engagée sans délai avec les autorités municipales des communes du Parc national, pour la fermeture matérielle des voies d'accès à la zone diplômée, les plus critiques du point de vue de la conservation de la grande faune ; cette concertation devra conduire à ce que des dispositifs de fermeture et une réglementation appropriés tenant compte des droits des tiers locaux, soient établis d'ici fin 2013 ;

Rien de nouveau à signaler.

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. démarrer la mise en œuvre du plan d'action PATOM pour la protection de la population d'ours dans les meilleurs délais, facilitée par l'administration du PNALM ;

Nous référent aux objectifs fixé par l'autorité de gestion du PATOM pour la période 2016-2018 nous pouvons signaler les choses suivantes :

- réseau de monitoring ours : le réseau de monitoring a recueilli données pour 6 nouveaux individus d'ours au dehors du parc. Une femelle avec 3 ourson entre le parc des Abruzzes, le Parc de la Majella et la réserve naturelle du Monte Genzana (femelle connue nommée Peppina) ; une femelle (nouveau génotype) entre Parc de la Majella, Réserve de Monte Genzana, Région Molise ; un male (génotype déjà connu) dans la zone de Monti Simbruini à la limite entre Abruzzo et Lazio ; quatre autres individus dont est en cours l'analyse génétique entre Lazio, Molise et Réserve "Gole del Sagittario". La chose la plus intéressante est la présence de deux femelle d'ours dans le Parc National de la Majella ;
- ours problématiques : les activités ont été plus difficiles car les colliers émetteurs ont terminé leur vie et la capture n'a pas donné issue positive. Nous avons pointé notre activité surtout sur la mise en sécurité des sources alimentaires dans les villages avec clôtures électrifiées, poulaillers à éprouve d'ours, journée de cueillette des fruits avec la collaboration de bénévoles et de locaux ;
- le Conseil Directif du Parc a approuvé le Règlement pour les activités touristique. On a donc défini les sentiers pour les excursions avec le cheval, en Mountain bike, avec le chien etc. Tous les sentiers auraient du être marqués avec un symbole particulier sur la Carte touristique du Parc. Le Règlement était un des objectifs du Parc pour la période 2016-2018. Le Ministère de l'Environnement a malheureusement rejeté la Délibération du conseil directif : selon le Ministère le Parc doit intégrer cette discipline dans le Règlement du Parc, Règlement strictement lié au plan du Parc qui est sous approbation des Régions depuis 8 ans. Nous sommes aussi en train de fixer les objectifs pour la période 2019-2020.

2. poursuivre la réflexion en vue de l'inclusion à la zone diplômée des secteurs limitrophes du PNALM, réputés d'intérêt biologique majeur pour les grands carnivores, l'ours et le loup en particulier ;

Rien de nouveau à signaler

3. achever d'ici fin 2012 l'élaboration du plan de développement économique et social, comme prévu par l'administration du PNALM, en vue de le mettre en œuvre rapidement ;

Rien de nouveaux à signaler

4. accroître substantiellement les moyens humains et financiers attribués aux activités scientifiques du PNALM et les adapter aux problématiques complexes auxquelles le parc devra faire face au cours des prochaines années et veiller à ce que ses capacités en général lui permettent d'accomplir ses missions de conservation et de contrôle convenablement ;

Dans le budget 2018 du parc ont été destinés aux activités du Service Scientifique presque 375.000 euro. Le financement a été destiné surtout au programme de gestion de l'ours brun marsicano mais aussi pour activité de gestion destinée à autres espèces : chauves-souris, loutre, chamois, recherches génétiques, forêts.

Dans le même temps la Commission européenne a approuvé un nouveau Life dont nous sommes partenaire avec autres parcs nationaux italiens et partenaires internationaux et pour lequel nous recevons presque 366.000 euro (voir point 3 –Gestion du site).

5. étudier la possibilité d'assermenter l'ensemble des personnels techniques pour le constat des infractions à la réglementation du PNALM ;

Rien de nouveau à signaler

6. engager une réflexion sur l'utilité d'une gestion dirigée du cerf, en liaison avec l'amélioration de l'état de conservation du chamois ;

Pour l'année prochaine nous allons faire de nouveau un monitoring du cerf et du chevreuil avec la méthodologie du pellet-count pour mettre à jour les données sur la présence des ongulés sauvages dans le territoire du Parc et le comparer avec ceux du chamois. Donc nous avons rédigé un programme de travail pour partir à printemps 2019.

Le Service Scientifique peut profiter pour faire ça de la présence des jeunes du "Service civique national", forme de bénévolat organisée par l'état italien avec des avis nationaux.

7. mener un effort particulier en faveur du soutien des activités de tourisme rural en périphérie du PNALM ;

Pendant l'année 2018 le Parc a participé aux événements promotionnels suivants :

- foire Agritravel, ville de Bergamo, mois de février
- Fiets an Wandelbeurs, ville de Utrecht (Hollande), mois de mars
- foire "Fa la cosa giusta", ville de Milan, mois de mars
- Salon International du tourisme "I Viaggiatori", ville de Lugano (Suisse), mois de novembre
- foire "Parchi da amare", ville de Torino, mois de novembre
- foire "Artigiani in fiera", ville de Milan, mois de décembre

Aux foires ci-dessus le Parc a participé avec les autres parcs nationaux de la région des Abruzzes et avec la Région même. Avec les autres parcs nationaux de la Région des Abruzzes nous avons organisé de nouveau le concours pour le meilleur miel des Parcs, édition 2018.

Le Parc a participé encore aux événements :

- Foire Chevaux Summer tour, ville de Atina – Région Lazio, mois de juillet
- Festambiente, ville de Grosseto, mois de août
- Foire "Fame d'erba", ville de Pescasseroli, mois de juin
- Festival des histoires, festival itinérant dans la Vallée de Comino, Région Lazio, mois de août
- foire "Pastorizia in festival", village de Picinisco, Région Lazio, mois de août
- foire "Deguscanno", village de Scanno, territoire des Abruzzes, mois de novembre.
- revue théâtral "Orsitudine" itinérant dans les villages du parc fréquentés par les ours problématiques

Dans le mois de mars est parti le renouvellement de la Charte européenne du tourisme durable dans les aires protégées (CETDAP) et dans le mois de septembre est partie aussi la deuxième phase de la Charte, destiné aux partenaires du tourisme du Parc.

Dans le mois de novembre nous avons retiré à Bruxelles la certification du renouvellement CETDAP.

8. engager une réflexion avec les maires des communes sur la question du nourrissage des animaux d'élevage et de la faune sauvage.

Rien de nouveau à signaler.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Comme chaque année le Parc a fait le comptage de femelle d'ours avec ourson dans son territoire: pendant le comptage 2018 on a vu 4 femelle avec en total 11 oursons.

Malheureusement l'année 2018 a vu aussi la mort de 4 ours :

- un mâle pendant une tentative de capture (mois d'avril). L'examen successif à la mort a démontré que l'animal avait un état sanitaire compromis que n'était pas visible à la capture ;
- un mâle de 5 ans (mois de juin), mort par les blessures d'un combat entre mâles ;
- une femelle avec deux oursons (mois de novembre), les trois animaux sont morts pour noyade dans une cuve d'eau crée sur les pâturages en territoire de Villavallelonga pour les éleveurs. La cuve est au dehors du territoire du Parc, dans sa zone périphérique, à l'intérieur d'une propriété privé. Aujourd'hui les propriétaires ont finalement décidé d'éliminer la cuve.

La municipalité de Pescasseroli a finalement terminé la construction du nouvel épurateur des eaux non potables et donc nous aurions un système pour le traitement des eaux non potables capables de gérer la présence de 30000 touristes pendant l'été et le fleuve Sangro finalement entre Pescasseroli et Opi reviendra à sa naturalité.

Pour le fleuve Sangro le Parc, avec un financement de la Région des Abruzzes, a réalisé un projet de re-naturalisation de ses bords entre Pescasseroli et Opi : mise en place d'arbrisseaux et jeune arbre de saule et peuplier pour recréer la végétation typique du bord des fleuves, création d'un barrage naturel avec bois pour éviter, dans le cas d'inondation, l'accumulation de pierraille sur les pâturages aux alentours du fleuve, restauration d'un petit affluent du Sangro où se trouve une station d'écrevisses.

En septembre 2018 est parti un nouvel projet Life (Life Crossing) dont le Parc est partenaire. Le projet a comme objectif l'expérimentation de systèmes pour la mise en sécurité de certaines routes pour interdire la traversée de la faune sauvage et donc la mort des ours ou des loups. On a sélectionné deux routes : une qui traverse le Parc, l'autre qui va du Parc des Abruzzes au Parc de la Majella. Le long de ces deux routes on ira installer de systèmes de dissuasion électronique qui ont l'objectif d'interdire à la faune sauvage de traverser la route et d'alerter dans le même temps les conducteurs.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Rien à signaler. Les frontières du Parc sont restées les mêmes

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Pendant le 2018 le Parc a :

- produit le troisième Rapport ours avec informations et données sur l'ours dans le Parc et dans les autres aires protégées des Régions des Abruzzes et dans la Région du Molise;
- produit finalement une guide du Parc pour les visiteurs du Parc même avec tous les indications pour le visiter ;
- produit un livre photographique sur son réseau des forêts vétustes pour les faire connaître au grand public.

Dans l'année 2018 l'événement le plus important du point de vue naturaliste est le retour de la loutre depuis 40 ans long le fleuve Sangro. Ce retour nous donne une indication positive sur les conditions naturelles du fleuve et de ses rivières. Pour l'année prochaine nous sommes en train de faire partir un projet de monitoring de la loutre pour chercher d'avoir des données sur le nombre d'individus, leur sexe, l'alimentation.

Dans l'année 2018 a été aussi signalée une nouvelle station d'*Epipogium aphyllum*, une rare orchidée nommée Orchidée fantôme car elle fleurit chaque 10 ans. L'Orchidée fantôme est liée aux hêtraies les plus naturelles et bien conservées du parc.

Certifications et désignations qui chevauchent/recoupent le Diplôme européen des espaces protégés

Charte européenne du tourisme durable dans les aires protégées (CETDAP)

Inscription dans la liste du Patrimoine Mondial UNESCO de 5 hêtraie du Parc (Val Cervara, Coppo del Principe, Coppo del Morto, Moricento, Val Fondillo – Valle Cacciagrande).

RESPONSABILE AREA SCIENTIFICA
DR.SSA CINZIA SULLI